

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
02/4/17
DOSSIER N°6129**

COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine",
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-02/4/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément aux tableaux ci après d'un montant total de **1 765 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Jean Beaufret - AUZANCES	3 ^{ème} A	Archives départementales – GUERET	25	15/01/2024	580 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	4 ^{ème} A	Cité de la Tapisserie – AUBUSSON	25	28/11/2023	495 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	4 ^{ème} B	Cité de la Tapisserie – AUBUSSON	26	30/11/2023	495 €
Octave Gachon - PARSAC	5 ^{ème}	Microfolie – GOUZON	37	24/11/2023	195 €

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET